

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



Laforêt

Coopérative
de services forestiers

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

819 344-2232
laforet.coop

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

[Redacted line of text]

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le milieu forestier joue plusieurs rôles importants dans nos vies. En plus de fournir plusieurs habitats à diverses espèces, la forêt est un milieu de vie convoité par plusieurs et recèle une multitude de ressources renouvelables. La mise en valeur et l'entretien d'un boisé débutent par une bonne connaissance de ses composantes.

Ce plan d'aménagement de votre forêt est le début de votre planification. Il vous permettra de bien connaître votre forêt et orientera vos efforts selon vos objectifs pour faire de votre boisé un milieu forestier dynamique qui répondra mieux à vos aspirations.

Il vous permettra, avec l'aide de votre conseiller forestier, de prendre les décisions éclairées pour l'entretien de votre forêt en tenant compte des milieux sensibles qui s'y trouvent, de la faune qui la fréquente et des diverses lois et règlements qui régissent les activités forestières en forêt privée.



Il est rédigé à partir des données cartographiques et des données recueillies lors d'une visite terrain. En plus d'être un document de connaissance déterminant, il est obligatoire pour obtenir votre statut de producteur forestier. Ce statut de producteur forestier, vous donne accès à de l'aide financière pour la réalisation de travaux d'entretien de votre boisé, ainsi qu'au programme de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers.

Il vous permettra de mieux connaître les composantes forestières de votre boisé. Il vous indiquera aussi les initiatives pour mettre en valeur ses aspects forestiers. De plus, il vous signalera la présence de particularités méritant une attention pour la conservation de notre patrimoine forestier collectif.

VOS OBJECTIFS

Pour qu'il soit un outil efficace, il doit répondre à vos objectifs qui sont :

- | | |
|--|---|
| ☒ La sylviculture pour la production de bois | ☒ Améliorer la croissance de la forêt. |
| ☒ Améliorer la qualité de la forêt | ☒ Améliorer l'état de santé de la forêt |
| ☐ Rentabiliser l'investissement | ☐ Aménagement des habitats fauniques |
| ☐ L'acériculture | ☐ Pratiquer des loisirs de plein air |
| ☐ Protection des éléments sensibles | ☐ Pratiquer la chasse |
| ☐ Mise en valeur des produits forestiers non ligneux | Autres: _____ |

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA PROPRIÉTÉ

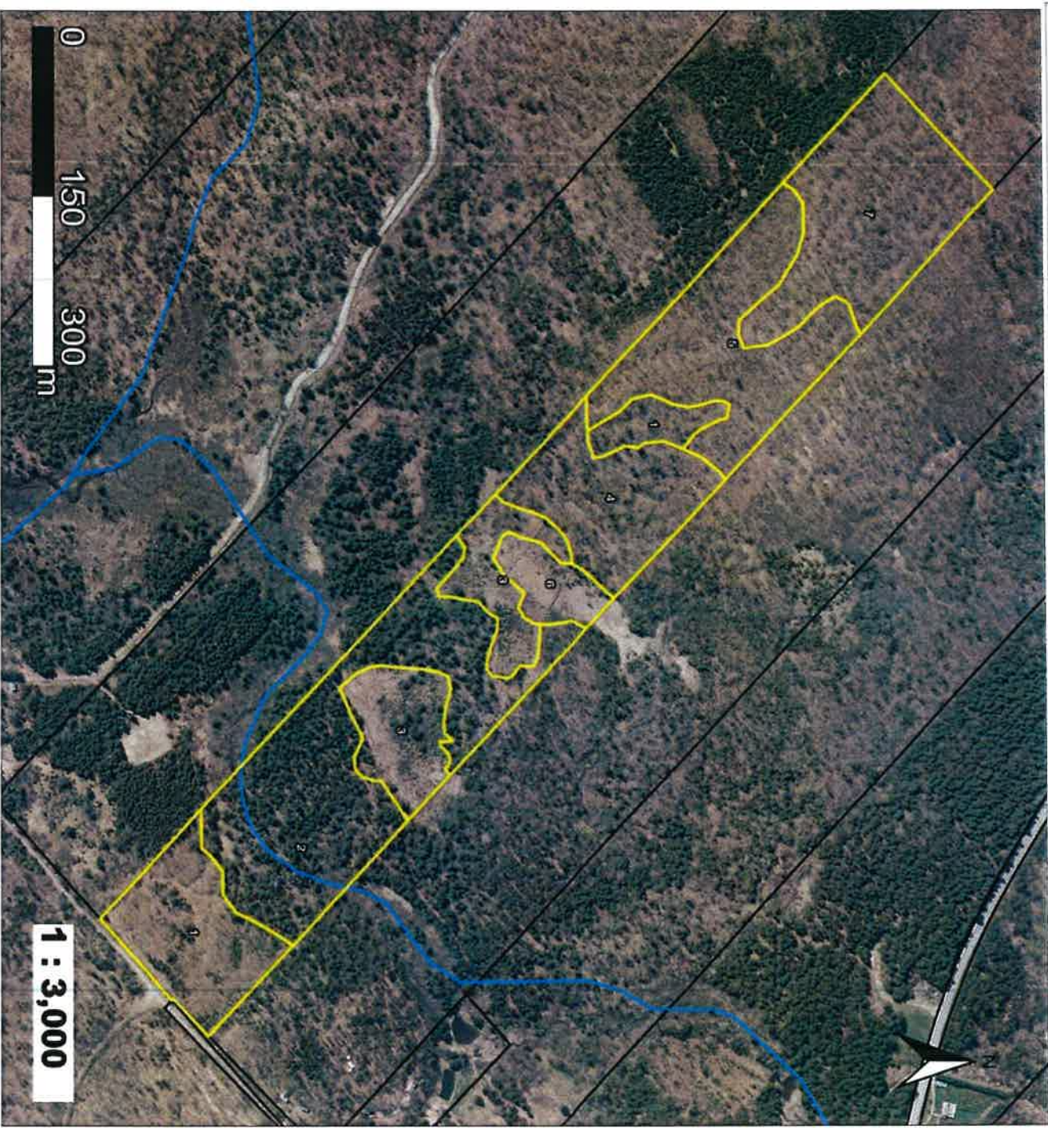
Il serait important d'identifier, de dégager et de garder dégagées vos limites de propriété. De plus, en les identifiant clairement, vous faciliterez les interventions futures et pourriez éviter des empiètements de la part de vos voisins.

Les superficies et la délimitation de propriété qui apparaissent dans ce document sont approximatives, elles n'ont aucune valeur légale. Les superficies ont été ajustées de façon à respecter celles inscrites sur le compte de taxes municipales. Les limites de propriété de la cartographie proviennent soit de cartes ou de repères physiques identifiés en forêt.

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

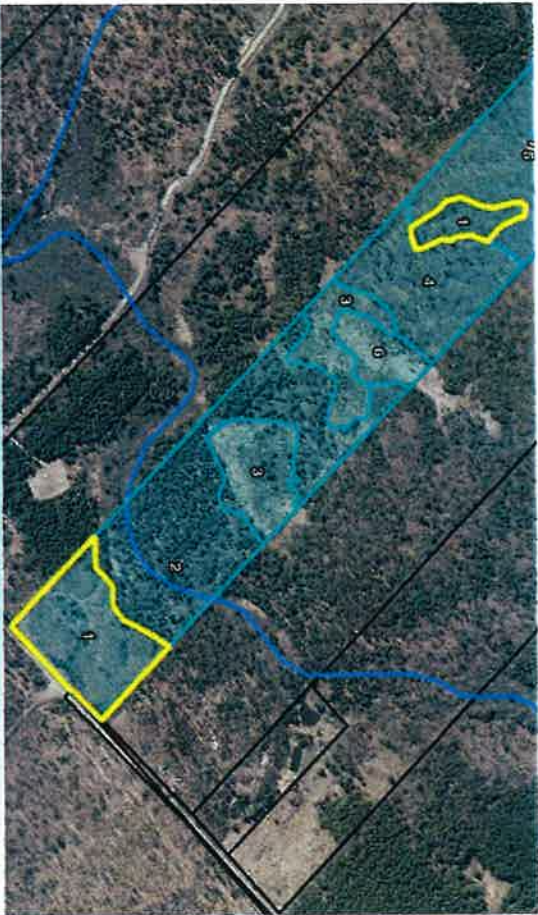
Lot	Unité d'évaluation ou matricule	Rang	Code	Zonage (Vert ou Blanc)	Membre OGC (Oui ou Non)	Superficie Totale (ha)	Superficie boisée (ha)
3 471 679	2467-71-4136	10-X	10	Vert	Oui	15,85	15,85
Total :						15,85	15,85

Unité d'aménagement	513	Code
Numéro de la propriété	01	40005
Municipalité	ST-JOSEPH HAM-S.(P	
MRC	DES SOURCES	400
Cadastre	WEEDON	2707



Superficie (ha)
2,07

Nom du peuplement
Érablière rouge à sapins



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales	Densité	Forte
ERR	Hauteur (m)	10
SAB	Âge	20
PET	Perturbation	Coupe totale
	Drainage	Bon (2)
	Mortalité (%)	5

Coefficient	Régénération	Essences
Résineux (%)	20	SAB
Feuilleu (%)	60	ERR
Broussaille (%)	0	PET

Remarque 1
La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de feuillus au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).

Remarque 2
La densité de ce peuplement est élevée, mais ne freine pas la croissance pour l'instant.

Remarque 3
Ce jeune peuplement est de bonne qualité.

Remarque 4
Les arbres de ce peuplement n'ont pas encore atteint leur plein potentiel de croissance.

Remarque 5

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans	
Année	2033



Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

Autres remarques

Superficie (ha)
4,13

Nom du peuplement
Pessière à sapins



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales				Densité	C/B
EPR				Hauteur (m)	15
SAB				Âge	60
ERR				Perturbation	Coupe partielle
				Drainage	Modéré (3)
				Mortalité (%)	5
Coefficient		Régénération		Essences	
Résineux (%)	60			SAB	EPR
Feuilleu (%)	30			ERR	BOJ
Broussaille (%)	0				

Remarque 1

Ce peuplement a atteint ou atteindra bientôt la maturité.

Remarque 2

La régénération en essences désirables est adéquate.

Remarque 3

Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale lors de toute intervention.

Remarque 4

L'eau se draine lentement, mais elle ne s'accumule pas sur ce site. La circulation avec des équipements forestiers devrait être faite lorsque le sol est relativement sec.

Remarque 5

On retrouve dans ce peuplement un marécage boisé; consultez la fiche des milieux humides en annexe pour connaître les mesures de protections à mettre en œuvre lors des travaux forestiers.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe de protection et régénération des sols	
Année	2023
Coupe d'assainissement	
Année	2023



CPRS

Description de l'intervention

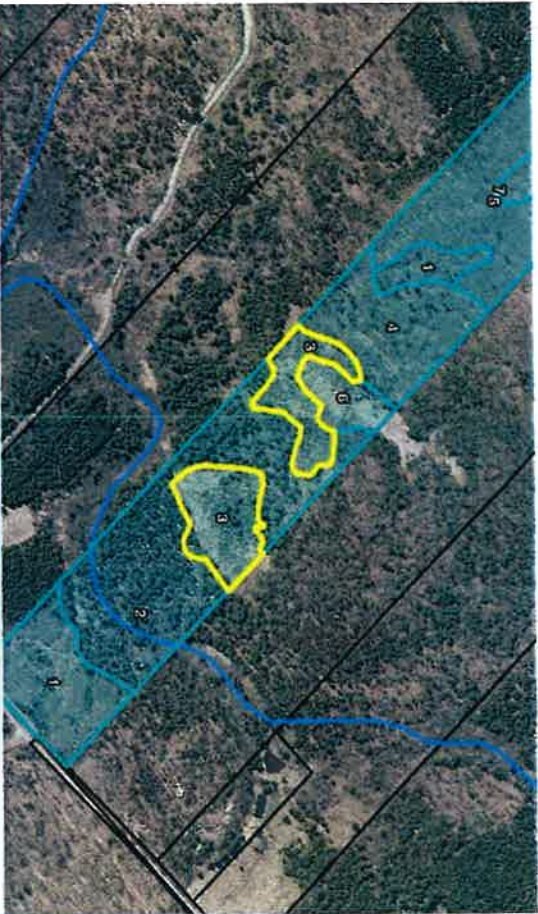
Coupe avec protection et régénération des sols : Nous vous conseillons de prélever la totalité des arbres de ce peuplement, car ils ont atteint leur maturité et la qualité de ceux-ci sera affectée dans les prochaines années. Les travaux devront être réalisés de façon à protéger la régénération pré-établie et minimiser l'orniérage.

Autres remarques

La coupe d'assainissement consiste à prélever, les arbres chançrés, malades ou en voie de dépérissement. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement.

3 PEUPLEMENT

Superficie (ha) 1,83
Nom du peuplement
Plantation de mélèzes laricins



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales		Densité	Adéquate
MEL		Hauteur (m)	6
EPB		Âge	10
		Perturbation	Plantation
		Drainage	Imparfait (4)
		Mortalité (%)	0
Régénération		Essences	
Coefficient			
Résineux (%)	60	MEL	
Feuillu (%)	0		
Broussaille (%)	20	Essences non-commerciales	

Remarque 1
La densité de ce peuplement est élevée, mais ne freine pas la croissance pour l'instant.

Remarque 2
La pente dans ce peuplement est légère.

Remarque 3
Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance.

Remarque 4
Les arbres de ce peuplement n'ont pas encore atteint leur plein potentiel de croissance.

Remarque 5
On retrouve dans ce peuplement un marécage boisé; consultez la fiche des milieux humides en annexe pour connaître les mesures de protections à mettre en œuvre lors des travaux forestiers.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans	
Année	2033



Revoir 10 ans

Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

Autres remarques

Superficie (ha)
1,8

Nom du peuplement
Érablière



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales		Densité	Adéquate
ERS		Hauteur (m)	16
ERR		Âge	JIN
EPB		Perturbation	Coupe partielle
BOJ		Drainage	Bon (2)
	Régénération	Mortalité (%)	5
Coefficient	Essences		
Résineux (%)	0		
Feuillu (%)	25	FRA	ERS
Broussaille (%)	0		

Remarque 1

La pente dans ce peuplement est légère.

Remarque 2

Afin de stimuler la croissance des arbres dégagés, d'augmenter leur production de bois et de récupérer la mortalité naturelle, il est recommandé de procéder à une coupe sélective.

Remarque 3

La régénération en essences de qualité est faible.

Remarque 4

De nombreuses tiges de feuillus tolérants d'avenir croissent en sous-étage de ce peuplement et devraient être conservées lors des travaux de coupe sélective.

Remarque 5

Des parties de ce peuplement sont identifiées comme des érablières potentielles selon la CPTAQ. Des modalités d'interventions pour protéger le potentiel acéricole peuvent s'appliquer.

Coupe de jardinage		RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)	
Année	2023		



Coupe jardinage feuillue	Description de l'intervention
Coupe de jardinage feuillue : L'intervention consiste à couper entre 20 et 35 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou malformées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Ainsi, on perpétue le peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale.	
Autres remarques	

Superficie (ha) 2,68
Nom du peuplement
Érablière à feuillus tolérants



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT			
Essences principales		Densité	Adéquate
ERR		Hauteur (m)	15
FRA		Âge	40
ERS		Perturbation	Coupe totale
EPB		Drainage	Bon (2)
		Mortalité (%)	5
Régénération		Essences	
Coefficient			
Résineux (%)	0	FRA	ERR
Feuillu (%)	30		
Broussaille (%)	10	Essences non-commerciales	

Remarque 1
Afin de stimuler la croissance des arbres dégagés, d'augmenter leur production de bois et de récupérer la mortalité naturelle, il est recommandé de procéder à une éclaircie commerciale.

Remarque 2
Une coupe sélective des arbres de faible qualité, malades ou moribonds permettrait de développer le potentiel acéricole du peuplement.

Remarque 3
Le drainage de ce secteur est bon, ce qui favorise la croissance de la végétation et réduit les risques d'orniérage lors d'interventions forestières.

Remarque 4
Les érables rouges en bouquets, issus de rejets de souche, deviennent rarement des tiges de qualité.

Remarque 5
Des parties de ce peuplement sont identifiées comme des érablières potentielles selon la CPTAQ. Des modalités d'interventions pour protéger le potentiel acéricole peuvent s'appliquer.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'éclaircie
Année 2023



Coupe d'éclaircie
Description de l'intervention
La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, le prélèvement du volume de bois se situe entre 30 et 40%, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre : offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus vigoureux, le plus grand et le mieux situé.

Autres remarques

Superficie (ha)
0,56

Nom du peuplement
Aulnaie



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales		Densité
		Hauteur (m)
		Âge
		Perturbation
		Drainage
		Mortalité (%)
Régénération		Essences
Coefficient		
Résineux (%)	0	
Feuilleu (%)	0	
Broussaille (%)	70	Aulne
		Essences non-commerciales

Remarque 1

Le secteur est embroussaillé par de la végétation ligneuse.

Remarque 2

Le peuplement est utilisé par la faune et consiste en un bel abri faunique.

Remarque 3

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide.

Remarque 4

On retrouve dans ce peuplement une prairie humide; consultez la fiche des milieux humides en annexe pour connaître les mesures de protections à mettre en œuvre lors des travaux forestiers.

Remarque 5

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans	
Année	2033



Revoir 10 ans

Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

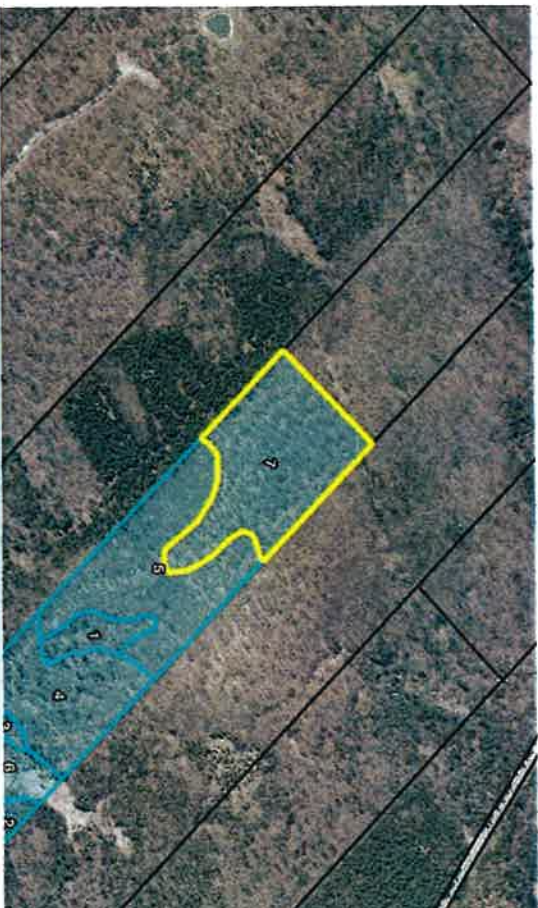
Autres remarques

7

PEUPLLEMENT

Superficie (ha)
2,78

Nom du peuplement
Érablière



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essences principales		Densité	C/B
ERR		Hauteur (m)	16
FRA		Âge	50
ERS		Perturbation	Coupe partielle
CET		Drainage	Bon (2)
		Mortalité (%)	5
Régénération			
Coefficient	Essences		
Résineux (%)	0		
Feuilleu (%)	40	CET	FRA
Broussaille (%)	10	Essences non-commerciales	

Remarque 1

La densité de ce peuplement est moyenne.

Remarque 2

Le peuplement a récemment subi une coupe partielle, ce qui devrait permettre la bonne croissance du peuplement jusqu'à la prochaine intervention sylvicole.

Remarque 3

La régénération en essences de qualité est faible.

Remarque 4

Afin de vous garantir une aide financière, vous devrez en aviser l'équipe technique pour vous assurer de l'éligibilité du traitement et des disponibilités budgétaires.

Remarque 5

On retrouve dans ce peuplement un marécage boisé; consultez la fiche des milieux humides en annexe pour connaître les mesures de protections à mettre en œuvre lors des travaux forestiers.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe de jardinage	
Année	2028



Coupe jardinage feuillue	Description de l'intervention
Coupe de jardinage feuillue : L'intervention consiste à couper entre 20 et 35 % du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou malformées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Ainsi, on perpétue le peuplement en assurant sa régénération et sa croissance sans jamais avoir recours à sa coupe totale.	
	Autres remarques

ÉLÉMENTS SENSIBLES

Suite à notre visite sur le terrain, nous désirons soumettre à votre attention les éléments à conserver ou à protéger sur votre propriété.

Forêt présentant des problèmes de compétition de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis.

Non

Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte éco-forestière).

Non

Terrain avec forte pente (supérieure à 40% ou classe F sur carte éco-forestière)

Non

Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20 000.

Oui : X Non : ☐

Habitat du cerf de Virginie désigné par le Ministère Environnement et Faune.

Non

Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur la carte forestière

Oui : ☐ Non : X

Autres habitats fauniques essentiels ou espèces menacées ou vulnérables désignés au Ministère Environnement et Faune.

Préciser : Non

Aménagements récréatifs (sentiers de randonnée, sentier de motoneige et de VTT, circuit de canot, habitation ou autres).

Préciser : Non

Contraintes municipales particulières (périmètre d'urbanisation, site d'intérêt public, route numérotés, secteur instable, plaine inondable ou autres.

Non

Voir Tableau des éléments sensibles répertoriés

Présence de milieux humides ou hydriques.

Autres: _____

☐ Il n'y a aucun élément sensible de répertorié.

REMARQUES GÉNÉRALES

Avant de réaliser un traitement recommandé ou décrit dans ce document, particulièrement lorsqu'il y a présence d'éléments sensibles, le propriétaire doit consulter la réglementation municipale ou les règlements de votre Municipalité Régionale de Comté (MRC).

TABEAU DES ÉLÉMENTS SENSIBLES RÉPERTORIÉS

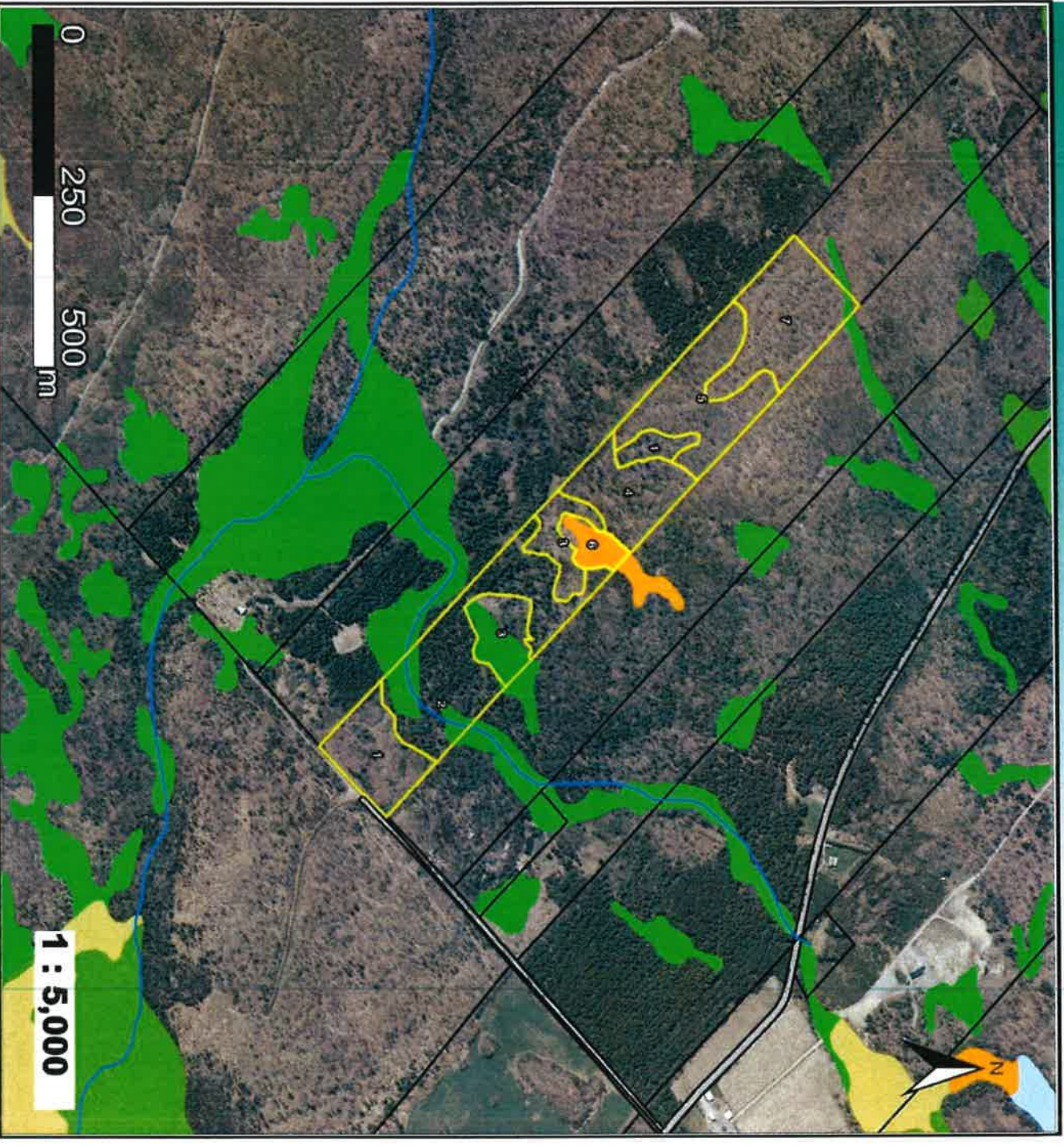
Les éléments sensibles suivants sont été répertoriés dans la bases de données du CDPNPQ, de l'inventaire canadien des terres humides réalisé par Canards illimités ou sont issus d'observations faites sur votre terrain. Des fiches disponibles en annexe du PAF indiquent les mesures de mitigation requises pour protéger ces éléments sensibles de votre forêt lors des interventions sylvicoles recommandées dans le plan d'aménagement forestier.

[illegible]

Lors de traitements sylvicoles à proximité des éléments sensibles inscrits dans le tableau, la délimitation de ces milieux par un professionnel est recommandée. Cette opération doit être faite avant le début des travaux d'aménagement forestier et fait partie des activités admissibles dans le Programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus.

Les bases de données utilisées pour la réalisation de ce plan d'aménagement forestier sont dynamiques et donc sujettes à évoluer dans le temps. Votre conseiller forestier peut vous fournir, au besoin, les mises à jour sur les données en lien avec les éléments sensibles présents sur votre propriété.

CARTE DES ÉLÉMENTS SENSIBLES RÉPERTORIÉS



Légende

- 
- Peuplements du PAF
Cours d'eau BDTQ
Cadastre du Québec
Élément sensible répertorié par le CDPNQ
Élément sensible relevé par Laforêt (relevé au GPS)
Eau peu profonde
Marais
Prairie humide
Marécage
Tourbière ouverte (BOG)
Tourbière ouverte (FEN)
Tourbière boisée

Zone de protection des espèces à statut et autres éléments sensibles

[illegible]

REMARQUE

Pour tout travaux (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...), il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Coopérative se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Avant de débiter tout travaux, pouvant bénéficier d'une aide financière, veuillez nous contacter afin de vous assurer de l'éligibilité du traitement, de s'entendre au préalable sur la façon de réaliser l'intervention, de désigner l'intervenant (le propriétaire ou la coopérative) ainsi que pour vous assurer des disponibilités budgétaires. A défaut de quoi, la subvention ne pourra vous être accordée. De plus, la Coopérative ne se tient pas responsable des travaux de drainage et de voirie forestière si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

ACCEPTATION DU PRODUCTEUR FORESTIER

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à vous guider dans les décisions vous permettant de mettre en valeur votre boisé. Ils sont indiqués à titre de suggestion. Leur réalisation n'est aucunement obligatoire. Si vous désirez réaliser vous-même des travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier, ou de les faire exécuter, nous vous recommandons de nous consulter avant d'entreprendre ces travaux. Vous pourriez être admissible à différents programmes d'aide.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Ce plan est valide jusqu'au 2034-01-08 inclusivement.

Nom du propriétaire ou du représentant autorisé

08 JAN. 2024

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

DECLARATION DE RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT

Declaration de reconnaissance

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.

Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.

Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.

Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 ha d'un seul tenant.

À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.

Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.

Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignements personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

(année/mois/jour)

Date de naissance (si propriétaire)

Numéro d'entreprise NEQ (s'entreprise)

08 JAN. 2024

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

FAUTEUX, LUC

COPIE À RETOURNER

APPROBATION ET DÉCLARATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

J'ai personnellement supervisé l'élaboration de ce plan d'aménagement forestier et je certifie qu'il est conforme aux règlements de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de votre région.

Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec Laforêt, coopérative de services forestiers.

Oui : ☒

Non : ☐

Numéro du plan d'aménagement : 0551363230391

Signature de l'ingénieur forestier 2021-049 2024-01-08
Numéro de permis de l'OIFQ Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par : Simon Choinière ing.f.

NOUVEL ACQUÉREUR

Coupon retour pour acquéreur de la propriété forestière, qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier (à joindre à votre demande de statut) pour la propriété suivant :

Municipalité	ST-JOSEPH HAM-S.(P
Cadastre	WEEDON
Rang	10:X
Lot(s)	,3 471 679,,,,,,
Superficie boisée	15,85
Superficie totale	15,85
Numéro du producteur forestier du vendeur	INVE87519089

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier et je partage ses objectifs:

Signature de l'acquéreur ou de son représentant : Date:

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et parc ou aux personnes mandatées par celui-ci

☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : Signature



DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier:

INVE87519089

Propriété No:

01

# peup	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Densité	Hauteur (m.)	Âge (ans)	Traitement recommandé	Année prévue du traitement
1	Érablière rouge à sapins	ERR, SAB, PET	2,07	A	10	20	Revoir 10 ans	2033
2	Pessière à sapins	EPR, SAB, ERR	4,13	C/B	15	60	Coupe de protection et régénération des sols	2023
3	Plantation de mélèzes laricins	MEL, EPB	1,83	B	6	10	Revoir 10 ans	2033
4	Érablière	ERS, ERR, EPB, BOJ	1,80	B	16	JIN	Coupe de jardinage	2023
5	Érablière à feuillus tolérants	ERR, FRA, ERS, EPB	2,68	B	15	40	Coupe d'éclaircie	2023
6	Aulnaie		0,56				Revoir 10 ans	2033
7	Érablière	ERR, FRA, ERS, CET	2,78	C/B	16	50	Coupe de jardinage	2028
			Total		15,85			

GLOSSAIRE

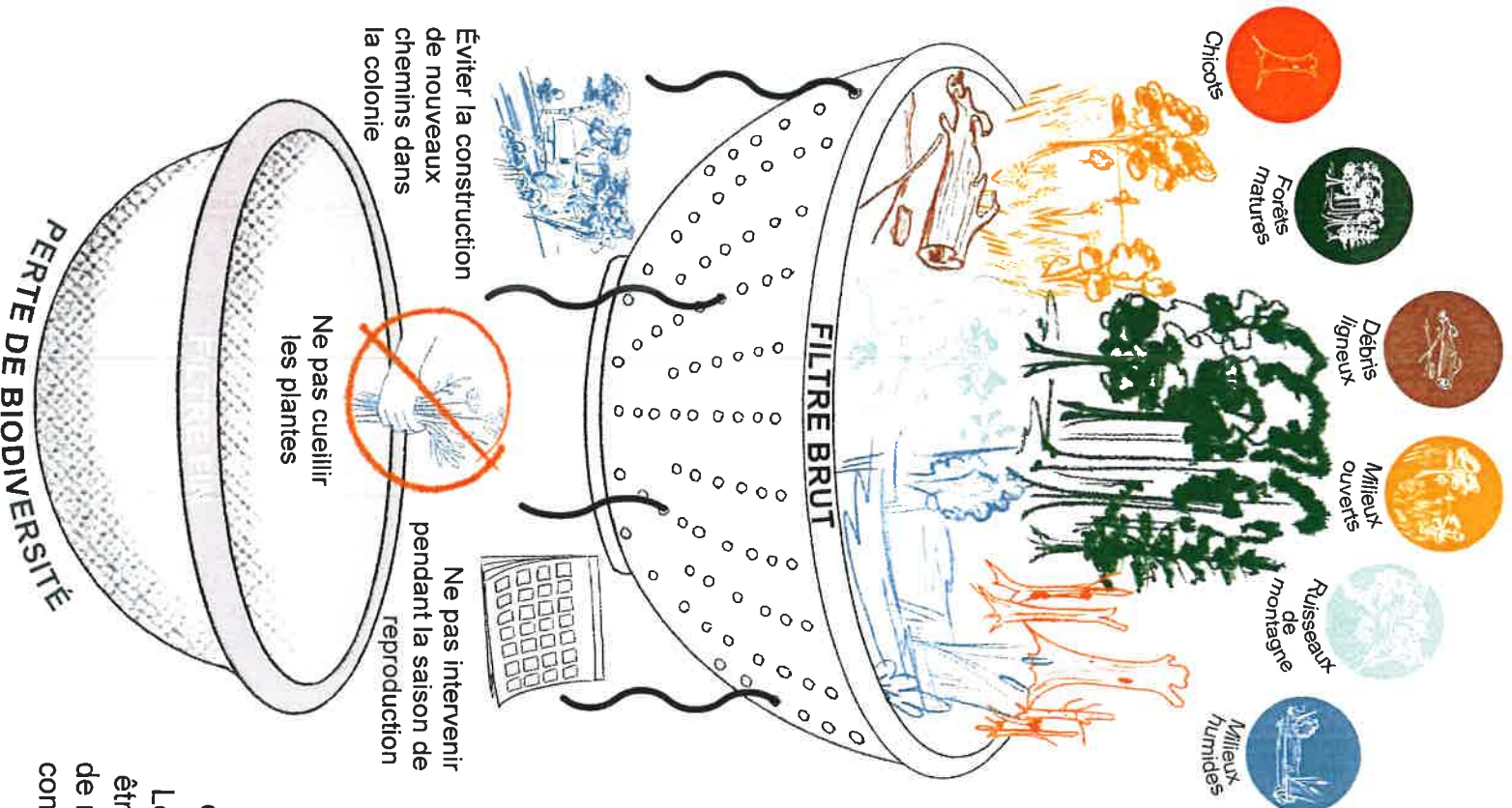
Essences principales résineuses	
Code	Nom complet
SAB	Sapin baumier
THO	Thuya occidental
EPB	Épinette blanche
EPO	Épinette de Norvège
EPN	Épinette noire
EPR	Épinette rouge
MEL	Mélèze laricin
PIB	Pin blanc
PIG	Pin gris
PIR	Pin rouge
PRU	Pruche de l'est

Essences principales feuillues	
Code	Nom complet
ERS	Érable à sucre
ERR	Érable rouge
PET	Peuplier faux-tremble
PEG	Peuplier à grandes dents
PEB	Peuplier baumier
HEG	Hêtre à grandes feuilles
BOJ	Bouleau jaune
BOG	Bouleau gris
BOP	Bouleau à papier
CET	Cerisier tardif
CEP	Cerisier de Pennsilvanie
CHR	Chêne rouge
FRA	Frêne d'Amérique
FRN	Frêne noir
TIL	Tilleul d'Amérique
ORA	Orme d'Amérique
OSV	Ostryer de Virginie
Classe de densité	
Code	Couvert forestier
A	Plus grand ou égal à 80 %
B	Plus grand ou égal à 60 % et plus petit que 80 %
C	Plus grand ou égal à 40 % et plus petit que 60 %
D	Plus grand ou égal à 25 % et plus petit que 40 %
Classe d'âge	
Code	Âge
0	0 à 5 ans
10	5 à 15 ans
20	15 à 25 ans
30	25 à 35 ans
40	35 à 45 ans
50	45 à 55 ans
60	55 à 65 ans
70	65 à 75 ans
80	75 à 85 ans
90	85 à 95 ans
120	95 ans et plus
JIN	Jeune inéquien
VIN	Vieux inéquien

AMÉNAGER SON BOISÉ EN MAINTENANT LES MILIEUX SENSIBLES ET LA BIODIVERSITÉ

La collaboration des propriétaires forestiers est essentielle à la sauvegarde de plusieurs espèces en situation précaire. Contrairement à certaines idées préconçues, la protection des espèces et l'aménagement forestier ne sont pas incompatibles. En effet, la faune et la flore sont adaptées à un certain niveau de perturbations naturelles (chablis, épidémies, etc.) qui s'apparentent à divers travaux forestiers.

Les propriétaires de lots boisés peuvent protéger les milieux sensibles et maintenir la biodiversité tout en réalisant des activités d'aménagement forestier. Dès l'étape de la planification, on peut identifier deux grandes stratégies pour atteindre ces objectifs, soit celle de filtre brut qui vise à conserver la qualité des habitats, ainsi que celle de filtre fin qui se définit par l'application de mesures spécifiques pour certaines espèces.



MAINTENIR LES HABITATS (FILTRE BRUT)

Sans même savoir qu'une espèce est présente, les saines pratiques d'aménagement forestier protègent déjà en partie les espèces qui y vivent. Par exemple, la conservation de chicots sécuritaires est bénéfique à plusieurs espèces qui s'y abritent. Les fiches portant sur des types ou des structures d'habitats (haut de la figure ci-contre) recommandent des mesures permettant de maintenir un habitat favorable à plusieurs espèces.

MESURES SPÉCIFIQUES À CERTAINES ESPÈCES (FILTRE FIN)

Parfois, le maintien des caractéristiques des habitats ne permet pas toujours à lui seul de préserver toute la biodiversité. Certaines espèces nécessitent des mesures de mitigation plus spécifiques. À titre d'exemple, la protection de l'ail des bois nécessite de localiser la colonie pour pouvoir y appliquer des mesures de mitigation comme de réaliser les travaux l'hiver.

Les fiches portant sur les espèces doivent être consultées pour connaître les mesures de mitigation spécifiques aux espèces concernées.

RÉPERTOIRE DES OCCURRENCES POUR LES ESPÈCES EN SITUATION PRÉCAIRE

Les espèces en situation précaire sont souvent rares donc généralement difficiles à trouver et à identifier. Il existe un répertoire des occurrences, appelé Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), qui permet de suivre leurs situations et de partager les localisations avec les intervenants qui pourront adapter les pratiques aux besoins de l'espèce. La qualité des occurrences varie. Dans certains cas, il est nécessaire de réaliser des validations sur le terrain.

Nous vous invitons à signaler vos observations sur la présence des espèces en situation précaire (menacées, vulnérables ou susceptibles) à l'adresse suivante :

quebec.ca/centre-donnees-espèces

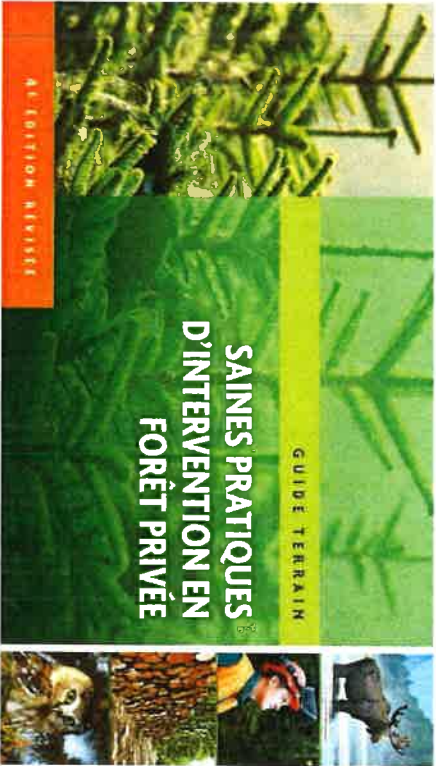
PROTECTION LÉGALE

Il existe différentes législations et réglementations qui assurent la protection des espèces au Québec et au Canada. Au Québec, la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* protège les espèces désignées comme étant menacées ou vulnérables, ainsi que les habitats floristiques désignés. Pour les espèces fauniques, c'est la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* qui permet la protection de leur habitat. Au Canada, la *Loi sur les espèces en péril* a pour objectif de protéger les espèces fauniques et floristiques en péril.

IL EST, ENTRE AUTRES, INTERDIT DE NUIRE À UNE ESPÈCE MENACÉE OU VULNÉRABLE (RÉCOLTER, EXPLOITER, MUTILER, DÉTRUIRE, ETC.).

Certaines espèces sont vulnérables à la cueillette ou au braconnage, si vous en êtes témoin, contactez **SOS BRACONNAGE AU 1 800 463 2191**

GUIDE DES SAINES PRATIQUES



Le *guide terrain des saines pratiques d'intervention en forêt privée* présente des mesures permettant de limiter les impacts des travaux forestiers sur l'environnement.

Pour consulter le guide des saines pratiques, les références et en savoir plus, visitez foretprivate.ca/biodiversite

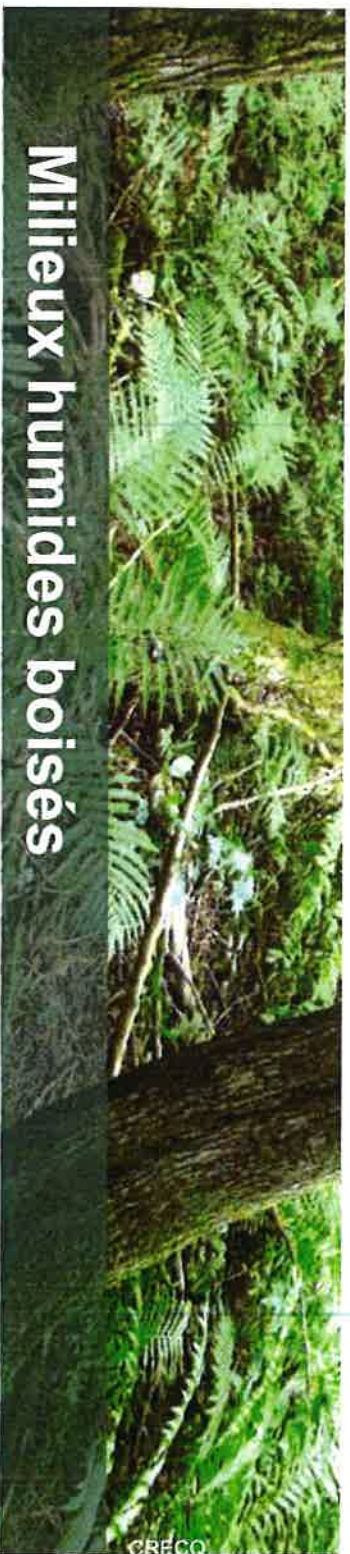


Fiches réalisées par



Partenaires

L'initiative a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs organismes. Merci au Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs pour son soutien dans la coordination. Elle est également soutenue par la participation financière du Gouvernement du Québec, de l'Agence forestière de la Montérégie, de l'ensemble des municipalités régionales de comté de la Montérégie ainsi que l'Agglomération de Longueuil dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie. Ce projet a aussi été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise du ministère fédéral de l'Environnement et du Changement climatique. Merci à Corridor appalachien pour son implication dans la coordination du financement. Merci à la Fondation de la faune du Québec d'avoir supporté financièrement l'initiative.



Milieux humides boisés



DÉFINITION

Les milieux humides boisés sont des tourbières boisées ou des marécages arborescents comportant des arbres de plus de 4 m de hauteur couvrant plus de 25 % de la superficie.

RÔLE

Les milieux humides boisés forment des écosystèmes qui maintiennent des fonctions écologiques et qui génèrent des services naturels à la population. La dynamique particulière de ces milieux favorise notamment la biodiversité en offrant une diversité d'habitats pour la faune et la flore.



LOCALISATION

La plupart des milieux humides boisés occupent les dépressions, les bas de pentes, les terrains plats ou sont situés près des cours d'eau et des lacs. Toutefois, il existe aussi des milieux humides situés en pente où la nappe d'eau affleure la surface du sol. Ce sont des sites à drainage oblique.

DESCRIPTION

Marécage arborescent

Les marécages arborescents sont des terrains soumis à des inondations saisonnières ou caractérisés par un sol saturé en eau de façon permanente ou temporaire et comportant une végétation ligneuse, arbustive ou arborescente croissant sur un sol minéral. Il existe deux types de marécages arborescents.

non soumis au débordement

Marécage arborescent dont l'alimentation en eau n'est pas associée au débordement d'un cours d'eau ou d'un lac.

Sols périodiquement saturés d'eau au dessus de la surface du sol dans les creux lors de la fonte des neiges ou lors de la remontée de la nappe phréatique à la suite de fortes précipitations.

Nappe phréatique de faible profondeur.



soumis au débordement

Marécage arborescent dont l'alimentation en eau est associée à un lac ou à un cours d'eau adjacent en période d'inondation.

Inondations suffisamment longues (de quelques heures à quelques semaines) ou fréquentes (plusieurs fois par année ou quelques fois par décennie) pour influencer les sols et la diversité de la végétation.

Élévation du milieu relativement faible par rapport au niveau du cours d'eau ou du lac qui déborde.



Tourbière boisée

Milieu humide boisé dont la surface du sol est recouverte de tourbe résultant de l'accumulation de matière organique partiellement décomposée (épaisseur minimale de 30 cm).

Nappe phréatique habituellement très près de la surface du sol en périodes humides et à faible profondeur en périodes estivales sèches.



Étang temporaire

Dépressions peu profondes (pas plus de 1 m) et de faibles superficies (généralement 0,1 ha) dépassant rarement 0,4 ha.

Eau généralement présente jusqu'en juin ou plus tard si les pluies sont abondantes.

N'est pas relié au réseau hydrographique.

Présence fréquente de nombreux débris ligneux.



L'étang temporaire n'est pas un milieu humide, mais il peut se retrouver dans de nombreux milieux forestiers et jouer un rôle hydrique indispensable à la survie de plusieurs espèces.

TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX HUMIDES BOISÉS SONT DISPONIBLES AU :
WWW.AFBF.QC.CA/MILIEUX-HUMIDES-BOISES



Le contenu de cette fiche provient du guide Saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec

WWW.AFBF.QC.CA



VOICI UN EXTRAIT DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES LORSQUE DES TRAVAUX SYLVICOLES SONT RÉALISÉS DANS UN MILIEU HUMIDE BOISÉ

Construction de chemins et de ponceaux



- Localiser et éviter certains milieux hydriques (source d'eau, résurgence, étang temporaire).
- Planifier de courtes longueurs de chemins.
- Installer les traverses de cours d'eau en période de faible débit, en dehors de la période de montaison du poisson et entre la plus courte distance des rives.
- Viser le moment de l'année où le niveau de la nappe phréatique est au plus bas.
- Prévoir la construction des chemins dans la direction parallèle à l'écoulement de l'eau.
- Augmenter la capacité portante en compactant la neige des chemins d'hiver.
- Éviter les habitats d'espèces floristiques et fauniques en situation précaire, les communautés naturelles rares, les refuges et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Planifier de faibles emprises.

Abattage et façonnage du bois



- Vérifier que les équipements sont adéquats (pneus larges, poids léger, mât long).
- En présence de plantes exotiques envahissantes, nettoyer la machinerie loin des cours d'eau.
- Conserver une bande de protection du couvert forestier riverain près des milieux hydriques.
- Favoriser l'ébranchage dans les sentiers.
- Éviter tout virage brusque.
- Empiler le bois en dehors des zones humides.
- Éviter de diriger l'abattage vers un cours d'eau.
- Éviter que les ponts d'hiver s'enfoncent dans le sol.
- Avoir à proximité une trousse de contrôle de déversement d'huile.
- Conserver des corridors boisés entre deux coupes totales.
- Planifier des coupes épousant la forme naturelle du paysage.

Débardage du bois



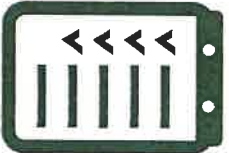
- Éviter la création d'ornières en anticipant les dégels hâtifs et les fortes pluies pour arrêter ou déplacer la machinerie.
- Minimiser l'apport de sédiments aux cours d'eau avec des structures de déviation.
- Ne pas circuler avec la machinerie dans les bandes de protection.
- Diminuer l'empreinte au sol en utilisant un porteur adapté (pneus larges, poids léger).
- Reculer à vide avec le débardeur.
- Planifier des sentiers de débardage parallèles à l'écoulement de l'eau.
- Créer un tapis de branches ou de cimes d'arbres pour augmenter la portance.

Remise en production forestière



- Viser la protection de la régénération naturelle haute et basse.
- Vérifier la présence de plantes exotiques envahissantes et ajuster l'intervention au besoin.
- Délimiter les bandes de protection des milieux hydriques.
- Disposer les andains de résidus forestiers de façon à prévoir des ouvertures (portes).
- Prioriser la présence des monticules naturels pour le reboisement.
- Lors de l'entretien de régénération, conserver la végétation basse et les arbustes fruitiers et éviter la période de nidification ainsi que les bandes de protection des étangs temporaires.

Suivi des interventions



- Enlever tous les ponts d'hiver avant la fonte des neiges.
- Ne pas utiliser les chemins d'hiver en saison estivale.
- Visiter fréquemment votre propriété pour observer les changements.
- Ne pas dépasser le seuil d'orniérage et rectifier au besoin avec du matériel en place.
- Faire le suivi de la présence du castor.
- Vérifier que les canalisations et les fossés évacuent l'eau loin des cours d'eau.
- Vérifier que les ponceaux assurent un libre écoulement de l'eau.
- Prévenir l'érosion et stabiliser les sols nus.
- Vérifier l'apparition de nouvelles colonies d'espèces exotiques envahissantes.

TOUTES LES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES SONT DISPONIBLES AU :
WWW.AFBF.QC.CA/MILIEUX-HUMIDES-BOISES/#SAINES-PRATIQUES



Cette fiche est le fruit d'une importante concertation de plusieurs organismes locaux et provinciaux. L'Agence forestière des Bois-Francs tient à remercier chaleureusement tous les participants et participantes qui ont contribué à cette démarche collective.

Les milieux ouverts

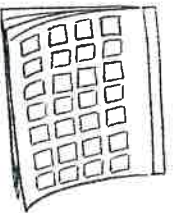
Les milieux ouverts sont caractérisés par une végétation de début de succession, et une absence ou une faible présence d'arbres, c'est-à-dire moins de 25% de la superficie totale. Ces milieux sont constitués d'anciennes friches agricoles ou de milieux forestiers en régénération suite à une coupe forestière. En milieu forestier, les milieux ouverts peuvent être créés par des coupes totales ou sévères ou de manière naturelle par les perturbations telles que celles provoquées par le castor et ou des vents violents.

Les milieux ouverts sont des habitats fauniques et floristiques essentiels à la survie de nombreuses espèces, qui en dépendent ou qui les utilisent comme sites de nidification, de reproduction, d'abris ou d'alimentation. Ils ont aussi un rôle comme sites de guet ou de parade pour les oiseaux. Ils servent également de zones tampons et de corridors de dispersion pour la faune. La diversité et l'abondance d'espèces dépendent de la taille et de la qualité des milieux ouverts, ainsi que de leur pérennité. Étant donné que les besoins diffèrent selon les espèces, il est important d'offrir des habitats variés.

Sans l'intervention de l'Homme, les milieux ouverts évoluent vers des milieux forestiers. Afin de préserver les milieux ouverts et ainsi d'assurer les besoins des différentes espèces qui en dépendent, il faut les renouveler ou les aménager de manière à les maintenir ouverts. Les menaces qui pèsent sur les milieux ouverts utilisés par les espèces en situation précaire sont leur envahissement par les espèces exotiques, leur reboisement, leur remise en culture ou encore leur conversion à d'autres utilisations.

POUR MAINTENIR ET RENOUVELER L'HABITAT

En présence d'espèces en situation précaire, intervenir en dehors de la période de reproduction des oiseaux (voir fiches espèces).



En présence d'espèces en situation précaire, éviter la remise en culture ou le reboisement.



Maintenir une mosaïque d'habitats ouverts (hétérogènes) en alternance avec des milieux forestiers caractérisés par des peuplements et des classes d'âges différents.



Maintenir et créer des milieux ouverts en préconisant des coupes de formes irrégulières et de tailles différentes.



Contrôler les espèces arbustives envahissantes, telles que le nerprun.



Pour les références et en savoir plus, visitez foretprivée.ca/biodiversite



Réalisée par



et



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

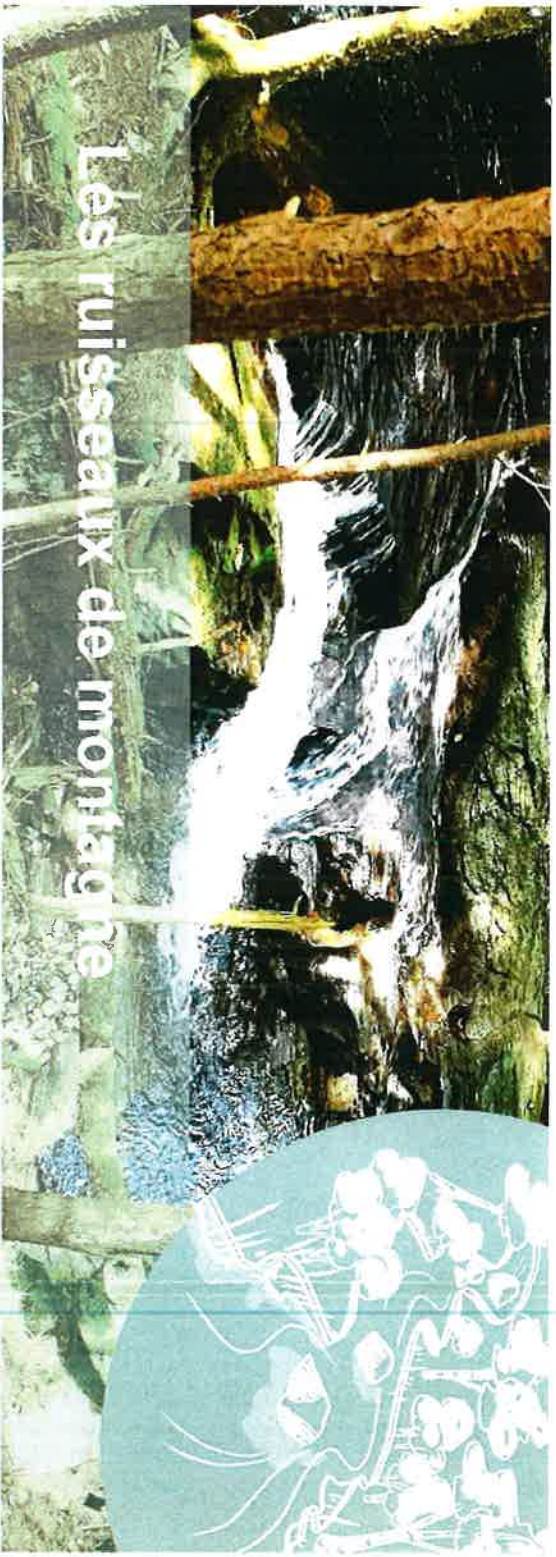


AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE



Fondation
de la faune
du Québec





QU'EST-CE QU'UN RUISSEAU DE MONTAGNE?

- Cours d'eau, intermittent ou permanent, situé en altitude et alimenté par des sources d'eau naturelles. Il est caractérisé par des eaux claires, froides et riches en oxygène.

POURQUOI SONT-ILS IMPORTANTS?

- Alimentation de tous les autres cours d'eau en aval: influence la qualité de l'eau des cours d'eau auxquels ils sont connectés;
- Maintien, par la bande riveraine, d'une bonne qualité de l'eau en régulant la température et en limitant l'apport en sédiments;
- Source d'eau potable;
- Habitat pour plusieurs espèces de salamandres, dont la salamandre pourpre, une espèce désignée vulnérable au Québec. Les salamandres sont sensibles à la qualité ainsi qu'à la température de l'eau, car elles respirent par la peau.

COMMENT PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU EN AMÉNAGEANT SA FORÊT?

- Éviter tout apport de sédiments dans les cours d'eau;
- Maintenir la bande riveraine afin d'éviter l'augmentation de température du cours d'eau;
- Se référer à un professionnel pour une bonne planification de la voirie forestière.



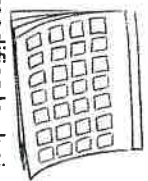
Maintenir une bande riveraine forestière. Consulter les règlements municipaux pour connaître la largeur et le taux de prélèvement permis.



Lors de passages fréquents, proscrire les traverses à gué. Privilégier les ponts et les ponceaux. Inspecter et entretenir ces derniers, ainsi que tout le réseau de voirie forestière. Veiller à les maintenir en bon état.



Aucun nouveau chemin dans la bande riveraine. Si possible construire les chemins au-delà de 60 m d'un cours d'eau permanent et de 30 m d'un intermittent.



Éviter de modifier le drainage et de créer des ornières en planifiant l'exécution des travaux lorsque la capacité portante du sol est maximale, soit en période sèche ou lorsque le sol est gelé.



Éviter l'apport de sédiments lors de la construction de chemin ou de sentier de débardage. Aucune machinerie à moins de 10 m.



Dévier les fossés de chemin vers la végétation au moins 20 m avant le cours d'eau.



Réalisée par



et



Validée par Yohann Dubois,
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Patrice Bourgault, Université de Sherbrooke
Manon Ayotte, ing. f. AFCA

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:
Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada



Fondation
de la faune
du Québec

